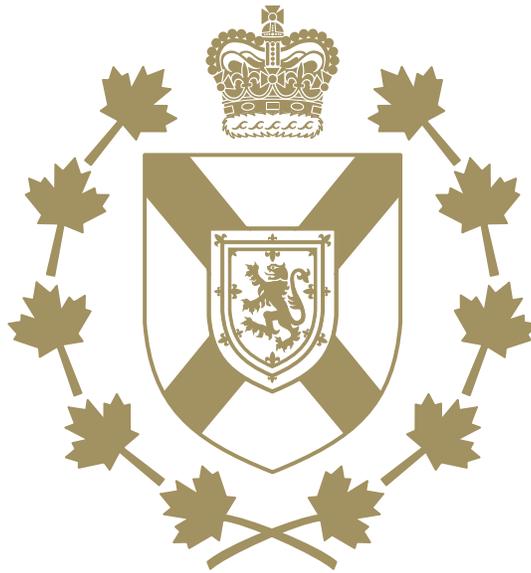




*Prix du lieutenant-gouverneur
pour l'enseignement*



PRIX DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR POUR L'ENSEIGNEMENT

Objectif

Le Prix du lieutenant-gouverneur pour l'enseignement a été institué par l'honorable Myra A. Freeman, CM, ONS, MSM, en partenariat avec le Nova Scotia Teachers Union, en reconnaissance de l'influence positive exercée par les enseignants sur les élèves et les collectivités qu'ils servent. Son Honneur brigadier-général J.J. Grant, CMM, ONS, CD (retraité), lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, a rétabli ce prix en 2013.

Chaque année, une enseignante ou un enseignant sera sélectionné(e) pour représenter la profession enseignante en Nouvelle-Écosse. Le lauréat ou la lauréate exemplifiera le leadership, l'engagement, les réussites et le dévouement exceptionnel des enseignants à l'égard des jeunes de notre province, au sein de nos écoles publiques et du Collège communautaire, en vue de favoriser le développement de leurs élèves, de leur collectivité et de leur profession.

Admissibilité

L'enseignante ou l'enseignant lauréat(e) doit être membre du NSTU et occuper actuellement un poste d'enseignement ou d'administration au sein du système des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse ou du Collège communautaire.

Processus de sélection

Tous les candidats doivent être nommés par des enseignants ou des administrateurs en activité. Les personnes qui proposent les candidats doivent remplir le formulaire de mise en candidature, en décrivant brièvement les contributions de la candidate ou du candidat en faveur des élèves, de la communauté scolaire et de la collectivité dans son ensemble, ainsi que de la profession enseignante et en expliquant ce qui fait de ce candidat un excellent représentant de la pratique enseignante en Nouvelle-Écosse.

Le Comité de sélection sera composé d'un représentant nommé par le lieutenant-gouverneur et de membres du Comité exécutif de l'Organisation des enseignants retraités (OER) du Nova Scotia Teachers Union. Le Comité de sélection soumettra ses recommandations à la présidente du NSTU, en vue de son approbation. La présidente communiquera ensuite le nom de la candidate ou du candidat au titre de représentant(e) des enseignants du NSTU au lieutenant-gouverneur.

Remise du prix

Chaque année, le lieutenant-gouverneur, qui parraine ce prix, organise une cérémonie de remise de prix, en collaboration avec la présidente du NSTU, à une date et en un lieu convenus d'un commun accord.

Prix

La lauréate ou le lauréat du Prix du lieutenant-gouverneur pour l'enseignement recevra du lieutenant-gouverneur un certificat encadré ainsi qu'un souvenir.

Commanditaire

Le Prix du lieutenant-gouverneur pour l'enseignement est commandité par Johnson Inc., qui entretient une relation de longue date avec le Nova Scotia Teachers Union et qui a toujours soutenu les initiatives de perfectionnement professionnel destinées aux enseignants.

PRIX DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR POUR L'ENSEIGNEMENT

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Enseignants proposant (il doit s'agir d'enseignants ou d'administrateurs présentement en activité)

..... Nom Poste Signature
..... Nom Poste Signature
..... Nom Poste Signature

Les proposants indiqués ci-dessus proposent par la présente l'enseignant(e) qui suit comme candidat(e) au Prix du lieutenant-gouverneur pour l'enseignement.

Nom du candidat/de la candidate :

École/Campus : Conseil scolaire :

Poste d'enseignement actuel :

Veillez joindre une déclaration de preuve (de 3 pages maximum) qui suit le format indiqué au verso de ce formulaire de mise en candidature :

Date limite : Les formulaires de mise en candidature et les déclarations de preuve devront être reçus au plus tard à **16 h 30 le 24 février 2017**.

Envoyer à : Prix du lieutenant-gouverneur pour l'enseignement
c/o Nova Scotia Teachers Union
3106 chemin Joseph Howe
Halifax, Nouvelle-Écosse B3L 4L7

Télécopieur : 902-477-3517

Courriel : executivedirector@nstu.ca

PRIX DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR POUR L'ENSEIGNEMENT

DÉCLARATION DE PREUVE

Veillez joindre une déclaration de preuve. Lorsque vous remplissez la déclaration (de 3 pages maximum), veuillez suivre le format ci-dessous.

Nom de la personne proposée _____

1. Élèves

- A. Réussite scolaire – Au moyen de déclarations de preuve, décrivez la contribution de la personne proposée à la réussite scolaire des élèves.
- B. Croissance personnelle et sociale – Au moyen de déclarations de preuve, décrivez la contribution de la personne proposée à la croissance personnelle et sociale des élèves.

2. Collectivité

- A. École – Au moyen de déclarations de preuve, décrivez la contribution de la personne proposée à la collectivité scolaire.
- B. Collectivité au sens large – Au moyen de déclarations de preuve, décrivez la contribution de la personne proposée à l'ensemble de la collectivité.

3. Profession enseignante

- A. Curriculum – Au moyen de déclarations de preuve, décrivez les compétences, les connaissances et le leadership de la personne proposée dans son domaine de programme d'études.
- B. Perfectionnement professionnel – Au moyen de déclarations de preuve, décrivez la participation ou le leadership de la personne proposée en matière de perfectionnement professionnel.



Cette initiative est une collaboration entre le Bureau du lieutenant-gouverneur et le Nova Scotia Teachers Union, avec le généreux soutien de Johnson Inc.